



CONSEIL MUNICIPAL – REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation :
14-09-2023

Date d'affichage :
14-09-2023

Effectif
du Conseil Municipal : 29

Présents : 20
Excusés : 6
Absents : 3

Secrétaire de séance :
Marie-Thérèse MANIEZ

Exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Valérie FORNIES, Annabelle VILET, Rudy BARDI, José HENRARD, Marie-Thérèse MANIEZ, Jean-Yves SYBILLE, Anne-Marie DELCROIX, Thérèse LOUVION, Bernard SKRZYPCZAK, Patricia RUBENS, Dominique COUVELAERE, Nathalie HONNIS, Christophe THERET, Naïma OUHOUD, Michael LEFEBVRE, David AUMONT, Enrico BOTTICCHIO, Martine MELE, Fabrice ZAREMBA, Joris WY SOCKI

Excusés : Colette FAUVEAUX pouvoir à Thérèse LOUVION, Raymond DEMORY pouvoir à José HENRARD, Patrick VANLEDE pouvoir à Marie-Thérèse MANIEZ, Nathalie POUILLY pouvoir à Patricia RUBENS, Magaly POTELLE pouvoir à Bernard SKRZYPCZAK, Christophe HECHT pouvoir à Rudy BARDI

Absents : Stéphane GAJEWSKI, Maxime POTELLE, Patrick VERET

9- Urbanisme – Finances : Projet Cité Soult Entrée de Ville – Construction de 26 Logements Locatifs Sociaux et 16 logements en accession en Quartier Politique de la Ville- Convention attributive de subvention d'investissement avec l'Etat dans le cadre du dispositif de « Recyclage foncier – Fonds Verts »

Vu la commission municipale Travaux Urbanisme du 11 septembre 2023,

Vu la commission municipale Finances – Administration générale – Ressources humaines du 12 septembre 2023,

Madame le Maire rappelle l'appel à projets lancé par l'Etat fin 2020 dans le cadre du plan de relance, pour relancer la construction en soutenant le recyclage des friches dans le but de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce fonds s'adresse aux projets de recyclage de friches dans le cadre d'une opération d'aménagement dont les bilans économiques restent déficitaires, après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre.

Dans ce cadre, la ville de Fresnes-sur-Escaut et Maisons & Cités portent le projet Cité Soult Entrée de Ville de construction de 26 Logements Locatifs Sociaux et 16 logements accession en QPV.

Afin de mener à bien ce projet, l'Etat apporte une contribution sous la forme d'une subvention fixée à la somme de 800 000€, dont 550 000€ pour la ville et 250 000€ pour Maisons & Cités.

La convention financière, annexée à la présente délibération, vient préciser les engagements de l'Etat, de la ville de Fresnes-sur-Escaut et de Maisons & Cités et les modalités financement de l'opération.

Sur ces bases, à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver les termes de la convention attributive de subvention d'investissement pour Projet Cité Soult Entrée de Ville – Construction de 26 Logements Locatifs Sociaux et 16 logements en accession en Quartier Politique de la Ville,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette convention et sa mise en œuvre.

Mme Marie-Thérèse MANIEZ
Secrétaire de séance



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Mme le Maire
Valérie FORNIES



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date publication.

-le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr